



Extrait de délibération

Identifiant
2018-07-03

Comité syndical 2 juillet 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le deux juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Olivier Fouillet a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 juin 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants

Présents : 16 titulaires / 2 suppléants

Absents, excusés : 15 titulaires / 29 suppléants

Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier	BIRONNEAU Pascal,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BELY Françoise, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, DUFOUR Jean-Paul → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSEY Francine, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry,		

LEADER 2014-2020 Fiche action 4 : création d'un support de promotion touristique numérique

Depuis le 1 janvier 2018, le « groupe de travail tourisme » a pour objectif de définir une stratégie de communication et de promotion touristique commune à l'échelle du Pays de Gâtine.

Ce groupe de travail a mis en place des outils de communication comme la carte touristique 2018 et une page Facebook sous le nom « Osez la Gâtine poitevine ». Dans cette continuité, il désire intensifier sa communication numérique via un nouveau site web.

Ce site Internet sera la vitrine numérique de l'offre touristique de l'ensemble du Pays de Gâtine. Il devra proposer un design moderne, une charte graphique permettant une identité visuelle pour l'ensemble de la Gâtine, être compatible avec tous les supports mobiles (responsive design) et répondre aux codes actuels de communication numérique et au comportement des touristonautes (avant, pendant et après séjour).

La volonté de ce site est de valoriser et promouvoir le territoire en adéquation avec le projet de Parc naturel régional, exposer au grand public la pluralité, la richesse et la qualité de son offre touristique et mettre en avant sa programmation culturelle et sportive. Cet outil se veut également être un centre de ressources pour les prestataires touristiques.

Le cahier des charges est co-construit avec des représentants des 3 communautés de communes (membres du groupe de travail). Les prestataires touristiques seront associés à ce projet afin de connaître leurs besoins quant à la mise en place d'un site Internet de promotion touristique.

Plan de financement du projet site Internet de promotion touristique :

Dépenses		Recettes	
Création du site	15 000,00 €	Financement à 80 % sur le Leader	18 749,44 €
Journée « assise du tourisme » (consultation prestataire, présentation du projet)	1 000,00 €	Autofinancement Pays de Gâtine pris sur enveloppe tourisme pour l'exercice 2019	4 687,36 €
Temps de travail de l'agent du PETR en lien avec cette mission (agent dédié : Mary Touraine). Temps dédié : 320 heures	7 436,80 €		
TOTAL	23 436,80 €	TOTAL	23 436,80 €

Les membres du Comité syndical décident de :

- valider le budget prévisionnel pour la création d'un site Internet de promotion touristique à l'échelle de la Gâtine en adéquation avec la fiche action 4 du programme LEADER,
- autoriser le Président du Pays de Gâtine à engager la demande de subvention auprès de la Régie Fonds Européens de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention et au versement de cette subvention.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD